

Projet de règlement 26-960-1 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 25-960 afin de revoir la limite d'un secteur « Entrée de ville »

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 25-960 le 9 septembre 2025;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier un règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de revoir la limite d'un secteur « Entrée de ville »;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 14 avril 2026, accompagné du dépôt du présent projet de règlement.

En conséquence, le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1 : Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 25-960 est modifié à l'annexe A intitulée « Plan des secteurs assujettis au PIIA » en retirant un terrain situé en bordure de la rue Taylor (lot 4 161 882) du secteur « Entrée de ville », le tout tel qu'apparaissant à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Waterloo (Québec) ce _____ 2026 :

Jessica Tanguay, greffière

Pascal Russell, maire

Avis de motion et dépôt/présentation du projet de règlement :

Adoption du règlement :

Avis public de promulgation du règlement :

Entrée en vigueur du règlement :